

Intervention du 21 décembre 2024

Il y a un an, alors que la ville de Bethléem avait annulé les festivités de Noël en solidarité avec les Gazaouis, le révérend d'une paroisse protestante de la ville avait installé une crèche de Noël très particulière dans son église : entièrement constituée de gravats, de blocs de béton, de ferrailles... elle symbolisait le martyr de Gaza plongée depuis déjà près de trois mois dans l'horreur des bombardements, des destructions, des massacres et des déplacements forcés.

Pouvait-il imaginer, ce prêtre, que cette crèche-témoin serait toujours d'actualité un an plus tard, pour Noël 2024 ? Pouvait-il imaginer le nombre insensé de morts innocentes et de vies broyées que l'acharnement meurtrier des dirigeants d'Israël ajouterait encore, tout au long de l'année 2024, à un bilan déjà terrifiant ?

À une semaine de Noël, les habitants du nord de Gaza continuent de mourir sous le feu israélien. Quant à ce qui ne sont plus directement soumis à ce feu, ayant presque tous perdu leur maison, ils affrontent l'hiver dans des abris précaires, dans le dénuement le plus total, en proie aux maladies et à une sous-alimentation chronique organisée par Israël.

Pouvait-il imaginer que les « grandes puissances » occidentales, au premier rang desquelles l'Union Européenne et la France, loin de faire cesser cette horreur, s'en feraient les complices en garantissant aux bourreaux l'impunité face à la justice internationale ?

La France d'Emmanuel Macron a raté toutes les occasions de prendre des initiatives permettant d'imposer le droit à Israël. Elle continue de se discréditer : non seulement elle ne remplit pas son obligation de tout faire pour empêcher le génocide en cours à Gaza, mais elle tente par tout moyen (y compris par des moyens qui lui font perdre le peu de crédibilité qui lui restait sur la scène internationale) de perpétuer l'impunité d'Israël !

Il est vrai que cela semble être une règle immuable, une sorte de droit d'usage depuis des décennies : Israël peut violer le droit international, le droit international humanitaire et piétiner les droits humains, jamais il n'a eu à rendre des comptes. Pourquoi changer de cap alors qu'un génocide est en cours contre le peuple palestinien ?